



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 55/2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 19 Votants : 25 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 juin 2019.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, FIEVRE, RIGAUD, LE GUIRIEC, CAIRE, LAURENS, PLATEAU, JOUET, MARTIN.

PROCURATIONS

M. BERNES	à	M. ANDUZE
Mme LASSALLE	à	M. BEUILLE
M. CANEZIN	à	M. RIGAUD
M. JOUSSEAUME	à	Mme MAUREL
Mme ARNAL	à	M. ZAMBONI
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

ABSENTS EXCUSÉS : Mme FERTE S., M. FERTE J., M. DELON

ABSENTE : Mme GARBIN.

SECRETAIRE : Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : *URBANISME - Cession de la parcelle ZB 83 chemin de Peyrelong*

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant la demande de la SA HLM PROMOLOGIS,

Considérant l'avis du service des domaines,

Madame le Maire informe le Conseil que la parcelle ZB 83 fait partie des parcelles intégrées dans le périmètre du PUP Lou Pintre.

Le prix proposé est 600 000 €.

Les frais divers (frais notariés et autres frais divers) seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 23

Voix Contre : 0

Abstention : 2 (Mmes JOUET et SEIB-TAUPIN)

- De décider la cession de la parcelle ZB 83 au prix de 600 000 €,
- De décider que les frais divers (frais notariés et autres frais divers) seront à la charge exclusive de l'acquéreur,
- D'autoriser Madame le Maire ou Monsieur Francis SANCHEZ, 1^{er} Adjoint, à signer tous documents et actes administratifs ou notariés afférents à cette cession.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 28 juin 2019

Le Maire,

Lysiane MAUREL

